



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Baccalauréat. Choix des épreuves de langues vivantes. Occitan Sessions 2019 et 2020

Référence: note de service n° 2012-162 du 18-10-2012
BO n° 41 du 8 novembre 2012

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=65827

Le choix d'une langue en tant que langue vivante 1 (étrangère) et langue vivante 2 ou 3 (étrangère ou régionale) est laissé à l'appréciation du candidat lors de l'inscription à l'examen ; il peut ne pas correspondre à l'enseignement suivi par l'élève au cours de sa scolarité.

Rectorat

**Inspection Pédagogique
Régionale**

Un élève peut donc s'inscrire en LV2 ou LV3 occitan, suivant les possibilités offertes dans sa série, même si l'enseignement de l'occitan n'est pas ouvert à ce titre dans l'établissement. Ce peut être le cas - mais pas seulement - d'un élève ayant suivi un cursus bilingue à l'école et au collège.

Dossier suivi par
Didier AGAR

Inspection pédagogique
régionale d'occitan

Pour les séries à évaluation d'oral en cours d'année, les candidats qui ne peuvent être évalués dans l'établissement sont convoqués à une épreuve ponctuelle terminale.

Téléphone
05 36 25 72 14
05 36 25 72 15
05 36 25 72 16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr@ac-toulouse.fr

Il est important de bien informer les élèves de cette réglementation, de les conseiller sur la pertinence de leur choix, et bien entendu, dans la mesure du possible, d'accompagner au mieux la préparation des épreuves choisies.

75, rue Sant-Roch
31400 Toulouse

Dans le cas où l'établissement ne dispose pas de professeur d'occitan, le chef d'établissement peut contacter l'inspection pédagogique régionale qui désignera un professeur extérieur pouvant accompagner l'élève.

Il peut s'avérer utile d'effectuer ce rappel quant au choix des langues auprès de tous ceux qui contribuent à aider les élèves dans la procédure d'inscription.

Didier Agar
IA-IPR d'occitan